

*La libre circulation des personnes*

# La croissance et le marché du travail ont besoin de l'immigration

Certaines interventions politiques telles que l'initiative contre l'immigration de masse» remettent en question la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE et de l'AELE. Mais c'est une erreur que de s'en prendre globalement à l'immigration. Les faits attestent que pour l'économie suisse, les avantages d'un marché du travail ouvert et perméable l'emportent largement. L'immigration a aussi des effets positifs pour les assurances sociales. **Par René Pfister**



Photo: Keystone/Martin Kuetzli

*L'économie a besoin de travailleurs étrangers, comme ici dans le secteur de la construction.*

Lors des débats sur l'immigration, les détracteurs de la libre circulation des personnes (LCP) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'UE invoquent toujours des arguments globalisants: ils font état d'immigration de masse, de sous-enchère salariale et d'éviction des Suisses du marché du travail ou alors d'immigration ciblée vers un État social et de l'abus de nos assurances sociales. Mais ces arguments ne correspondent pas à la réalité. Les problèmes bel et bien réels tels que l'indépendance fictive peuvent trouver une solution dans le cadre des mesures d'accompagnement sans qu'il soit nécessaire de remettre en question la libre circulation des personnes. Les constatations suivantes rendent compte de l'opinion des employeurs.

## **Le marché du travail a besoin de l'immigration**

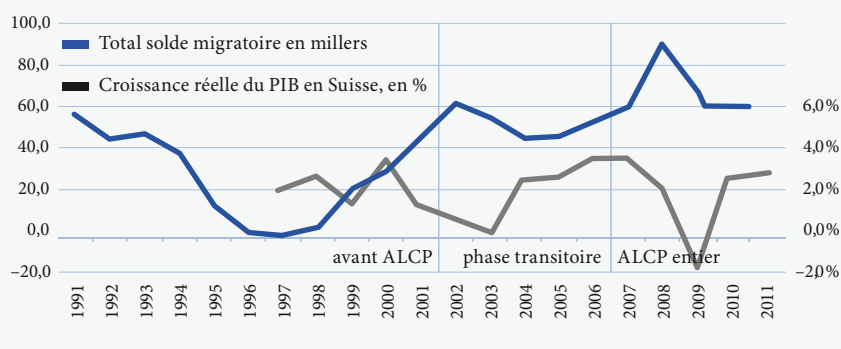
L'immigration en Suisse a nettement augmenté depuis l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'UE et l'AELE (cf. graphique 1). Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la part des actifs étrangers a atteint, avec 1,27 million de per-

sonnes à fin 2010, 27 pour cent de l'offre de main-d'œuvre. Sur ce total, 988 000 sont domiciliées en Suisse. La part des étrangers à la population résidente (fin 2010: 7,8 millions) se situe selon les derniers chiffres à 22,3 pour cent.

Ce qui est plus important dans une perspective économique, c'est que grâce à la LCP, ce sont surtout des personnes bien formées qui viennent en Suisse (cf. graphique 2). Vu le manque de personnel spécialisé constaté dans de nombreuses branches, l'économie en a besoin. C'est ainsi que selon la statistique de l'emploi (STATEM), 33 pour cent des entreprises ont annoncé pour le 2e trimestre 2011 des difficultés dans le recrutement de personnel qualifié, soit 4,4 pour cent de plus que l'année précédente. Cette tendance à la pénurie de personnel devrait durer assez longtemps du fait de l'évolution démographique (faible taux de natalité et vieillissement). Une menace de diminution de la population active existe bel et bien en dépit de l'immigration. Dans un de ses scénarios, l'OFS retient la probabilité d'un recul régulier de la part des actifs déjà dès 2022.

Graphique 1

## Solde migratoire et croissance réelle du PIB



Source: OCDE/BFM/ZEMIS, estimations OFS

## Effets positifs de la LCP

Les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail ont fait l'objet depuis 2004 de six «rapports de l'Observatoire» de la Confédération sur la LCP. Ils sont tous arrivés à la conclusion que l'immigration, sous le régime de la libre circulation des personnes, avait des conséquences positives sur le marché suisse du travail. Les constats suivants sont importants:

- L'immigration suit l'évolution conjoncturelle et les besoins de l'économie. Elle a beaucoup augmenté au cours des années d'expansion 2006 à 2008 et a permis la pleine réalisation des opportunités de croissance qui ont favorisé ce boom. Elle a ensuite reculé, avec un certain retard, suite à la récession, de sorte que les nouvelles arrivées effectives sur le marché du travail en provenance des pays de l'UE-17/AELE ont été en 2009 inférieures d'à peine 20 pour cent à celles de 2008.
- L'immigration vient pour l'essentiel compléter l'offre intérieure de main-d'œuvre et ne fait apparaître que des effets d'éviction marginaux. L'orientation de la demande se traduit par une répartition diversifiée de la main-d'œuvre entre les différentes branches et entreprises.
- L'ouverture du marché du travail européen a fait ses preuves d'un point de vue qualitatif: la formation des immigrants en provenance de l'UE-17/AELE est d'une qualité supérieure à la moyenne et, depuis 2006, le taux d'activité de ces personnes est même supérieur à celui des Suisses.

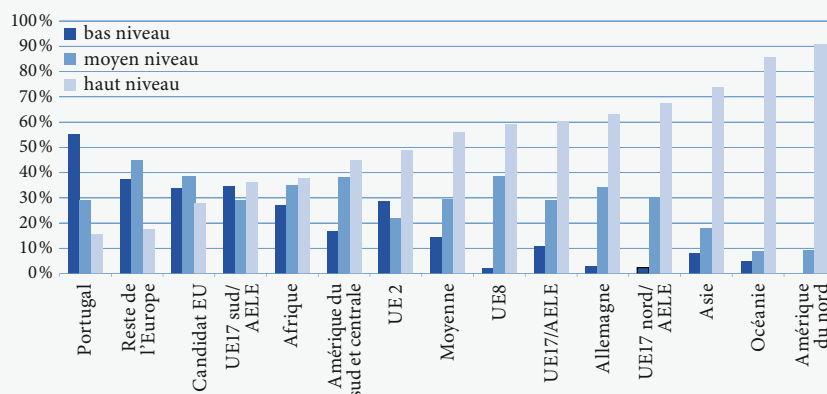
- L'évolution et la structure du chômage font aussi apparaître les modèles observés antérieurement depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. Par ailleurs, elles sont aussi déterminées par l'évolution différenciée de la conjoncture dans les différentes branches. La nette différence entre les taux de chômage des Suisses et des étrangers s'explique principalement par le taux de chômage élevé chez les ressortissants de pays tiers qui séjournent depuis longtemps en Suisse.
- L'évolution de l'immigration n'a pas influencé l'évolution des salaires et des structures de salaires de manière significative. Les mesures d'accompagnement ont certainement contribué à ce résultat. L'effet légèrement modérateur observé dans les catégories de revenus élevées allège un peu les

coûts du travail élevés en Suisse. Il ne pose pas de problème de politique sociale. La structure des salaires est demeurée étonnamment stable depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP. Entre 2002 et 2010, les salaires ont continué d'augmenter, de 1,4 pour cent par an en valeur nominale et de 0,6 pour cent en valeur réelle.

- L'ouverture du marché du travail suisse aux travailleurs européens n'engendre pas de «tourisme social». En revanche, les assurances sociales tirent profit du fait que la part des ressortissants de l'UE-25 aux revenus soumis à cotisations a constamment augmenté depuis 1997, alors que la part des Suisses a diminué. Les cotisations des ressortissants de l'UE-25 au 1<sup>er</sup> pilier ont beaucoup plus augmenté que leur part aux prestations de l'AVS, AI, PC, APG. Le recul des rentes AI est même plus marqué chez les ressortissants européens que chez les Suisses.
- Pendant la crise, l'immigration a eu un effet stabilisateur. Au cours de la récession, elle a soutenu la conjoncture suisse grâce à ses effets positifs sur les dépenses de consommation et les investissements dans la construction. Par rapport à ce qui s'est passé dans de nombreux pays industrialisés et dans les pays voisins du nôtre, le repli de l'activité économique de 2009 a été moins marqué et notre économie a pu retrouver plus rapidement son niveau d'avant la crise. Grâce à la libre circulation des personnes, le pro- ▶

Graphique 2

## Niveau de formation des travailleurs immigrants par groupe de pays 2003-2009



Source: ESPA

- ▶ duit intérieur brut (PIB) a augmenté durablement de 1 pour cent au moins, ce qui correspond à 4 à 5 milliards de francs.

### **Salaires protégés par les mesures d'accompagnement**

Afin de protéger les travailleurs suisses et étrangers de la sous-enchère salariale et des abus depuis l'introduction de la LCP, des mesures d'accompagnement (FlaM) sont entrées en vigueur en 2004. Elles ont été renforcées en 2006 et leur exécution a été optimisée en 2009. Elles sont réglementées dans la loi sur les travailleurs détachés et garantissent le respect des conditions de salaire et de travail. Elles permettent, en cas d'abus sur les salaires fixés dans les conventions collectives de travail (CCT), de leur conférer force obligatoire ou de prescrire des salaires minimaux dans les contrats-types de travail.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) rend compte chaque année de l'application des mesures d'accompagnement. Il ressort des rapports élaborés à ce jour que ces mesures forment un dispositif efficace pour appliquer les conditions de salaire et de travail applicables en Suisse. Les constats suivants s'imposent:

- Les contrôles exigés par la loi sont appliqués et ils n'ont cessé d'augmenter depuis 2005. La cible de contrôle des travailleurs détachés, fixée à 50 pour cent de leurs effectifs, a été dépassée.
- Les conditions de travail minimales sont la plupart du temps respectées, les contrôles sont efficaces. En 2010, les commissions tripartites de branches sans CCT ont annoncé dans 12 pour cent des entreprises contrôlées détachant des travailleurs et chez 6 pour cent des employeurs suisses contrôlés des sous-enchères sur les salaires usuels. Les commissions paritaires qui interviennent sur la base de soupçons ont annoncé beaucoup plus d'infractions et de sous-enchères sur les sa-

lares minimaux. Mais le fait que seulement 30 pour cent environ de ces cas soient sanctionnés montre qu'il s'agit bien souvent de bagatelles.

- Les infractions sont sanctionnées: Dans le cadre de la procédure d'annonce, en 2010, 1126 entreprises détachant des travailleurs ont reçu un avertissement, 1174 une amende et 199 autres se sont vu interdire d'offrir des services parce qu'elles n'ont pas payé leurs amendes. Dans les branches sans CCT, des sanc-

### *«L'ouverture du marché du travail européen a fait ses preuves d'un point de vue qualitatif.»*

tions pour infractions à la loi sur les travailleurs détachés ont été prononcées contre 111 entreprises pour infractions, par exemple en matière de temps de travail. Ainsi, par rapport à 2009, le nombre de sanctions prononcées contre les entreprises détachant des travailleurs a été sensiblement moins élevé.

- Les sanctions sont efficaces: Les entreprises s'efforcent de se comporter correctement. C'est ce qui ressort du faible taux de récidive dans la procédure d'annonce et du très large succès des procédures de conciliation. En 2010, des procédures de conciliation pour sous-enchère salariale ont été menées pour 413 entreprises sans CCT. Le dénouement a été positif dans 85 pour cent de ces cas puisque par exemple des versements de salaire ont eu lieu ultérieurement. Dans le cas des entreprises avec CCT, 151 procédures de conciliation ont été engagées; elles ont même connu un heureux dénouement à raison de 87 pour cent. Cela montre que les infractions d'ordre salarial s'expliquent souvent par l'ignorance des prescriptions en vigueur.

### **Durcissement des mesures contre la fausse indépendance**

Le nombre des fournisseurs de prestations indépendants tenus de s'annoncer s'est sensiblement accru: il est passé de 5471 en 2005 à 14 738 en 2010. Mais l'engagement professionnel de ces personnes porte sur un temps relativement court et leur part à l'emploi est faible. Dans certaines branches et régions, le phénomène de l'indépendance fictive est perçu comme un problème sérieux. Il s'agit d'indépendance simulée destinée à contourner des prescriptions sur les salaires minimaux et les normes de protection relevant du droit du travail et des assurances sociales. Selon les commissions de contrôle, il y a eu, en 2010, présomption de fausse indépendance dans 23 pour cent des cas contrôlés dans des branches avec CCT et dans 15 pour cent des cas contrôlés dans des branches sans CCT.

Les partenaires sociaux et la Confédération prennent ce problème au sérieux. C'est pourquoi le Conseil fédéral a soumis à consultation à fin septembre de nouvelles mesures pour éviter des tentatives de contourner des dispositions relatives aux salaires et au travail. Les indépendants étrangers fournisseurs de services seront astreints à fournir des documents; en cas d'infraction, des sanctions telles que des amendes ou des déclarations de renvois pourront être prononcées. En outre, les employeurs suisses qui ne respectent pas les salaires minimaux obligatoires des contrats-types de travail pourront aussi se voir infliger des amendes. Enfin, les possibilités de sanctions prévues dans les conventions collectives de travail telles que les peines conventionnelles pourront faire l'objet d'une procédure accélérée et les conventions collectives pourront être déclarées de force obligatoire. ■

Sources: Prise de position de l'Union patronale suisse et fiches d'information d'economiesuisse. Davantage d'informations sous: [www.arbeitgeber.ch](http://www.arbeitgeber.ch) et [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)